

BILAN CARBONE



ANNÉE DE REPORTING : 01/06/2019 AU 31/05/2020



www.dekra-industrial.fr

Affaire 53527672

DEKRA Industrial SAS

Parc Technologique de La
Pardieu
2 avenue Léonard de Vinci

63000 CLERMONT FERRAND
Siret 43325083400176
Tél : 04.72.78.13.65 Fax : 04.72.78.13.51

Interlocuteur(s) : Astrid JACQUELINET
astrid.jacquelinet@dekra.com
Chargée d'affaires
06 25 16 50 40

BASTIDE CONFORT MEDICAL

12 AV DE LA DAME
30132 CAISSARGUES

Interlocuteur(s) Philippe LECHALIER
Directeur Pôle Immobilier
T : +33(0)6 88 47 89 66
M : philippe.lechalier@bastide-medical.fr

Date	Version	Modifications
22/06/2021	1	Initiale

Sommaire

I. CADRE RÉGLEMENTAIRE	3
II. GLOSSAIRE	5
III. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRAUX	6
III.1 L'identité du porteur de projet	6
III.2 Description de l'activité	7
IV. CHAMP D'INVESTIGATION POUR LA RÉALISATION DU BILAN	9
IV.1 Périmètre organisationnel	9
IV.2 Périmètre opérationnel	9
IV.3 Année de référence	12
IV.4 Niveau d'activité	12
IV.5 Outil Bilan carbone	12
V. CALCUL DES ÉMISSIONS DE GES	12
V.1 Les émissions directes (Postes de 1 à 5) :	13
V.1.1 Emissions directes des sources fixes de combustion (poste n°1) :	13
V.1.2 Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique (poste n°2) :	13
V.1.3 Emissions directes des procédés hors énergie (poste n°3)	14
V.1.4 Emissions directes fugitives (poste n°4)	15
V.1.5 Emissions issues de la biomasse (poste n°5)	16
V.1.6 SYNTHÈSE – Emissions directes	17
V.2 Les émissions indirectes associées à l'énergie (Postes de 6 à 7)	18
V.2.1 Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité (poste n°6)	18
V.2.2 Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid (poste n°7) .	19
V.2.3 SYNTHÈSE – Emissions indirectes associées à l'énergie	19
V.3 Autres émissions indirectes associées à l'énergie (pour information)	19
V.4 Éléments d'appréciation sur les incertitudes	20
VI. BILAN GLOBAL DES ÉMISSIONS	21
VII. PISTES DE RÉDUCTIONS	25
VIII. CONCLUSION :	26

I. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Suite au Grenelle de l'Environnement, deux principaux textes sont parus concernant la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) :

- **la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE)** et notamment son article 75 qui a créé une nouvelle section au chapitre IX du titre II du livre II du code de l'environnement, intitulée « Bilan des émissions de gaz à effet de serre et plan climat-énergie territorial »,
- **le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial** qui inscrit dans le code de l'environnement des dispositions réglementaires aux articles R229-45 à R229-56 permettant de définir les modalités d'applications du dispositif.

Le bilan est obligatoire pour les personnes morales de droit privées employant plus de 500 personnes pour la France métropolitaine ou plus de 250 personnes pour les régions et départements d'outre-mer. En outre, le bilan est obligatoire pour l'État, les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communes ou communautés de communes de plus de 50 000 habitants ainsi que les autres personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes.

La société BASTIDE CONFORT MEDICAL est un établissement privé comptant un effectif de plus de 500 salariés.

Les personnes morales tenues d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre sont celles qui ont leur siège en France ou y disposent d'un ou plusieurs établissements stables et qui remplissent la condition d'effectif rappelée plus haut, l'effectif étant calculé conformément aux règles prévues à l'article L. 1111-2 du code du travail, au 31 décembre de l'année précédant l'année de remise du bilan.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre fournit une évaluation du volume d'émissions de gaz à effet de serre produit par les activités exercées par la personne morale sur le territoire national au cours d'une année. Le volume à évaluer est celui produit au cours de l'année précédant celle où le bilan est établi ou mis à jour ou, à défaut de données disponibles, au cours de la pénultième année. Les émissions sont exprimées en équivalent de tonnes de dioxyde de carbone.

Le bilan doit être accompagné d'une synthèse des actions qui présente, pour chaque catégorie d'émissions (directes et indirectes), les actions que la personne morale envisage de mettre en œuvre au cours des 4 années suivant l'établissement du bilan. Cette synthèse indique le volume global des réductions d'émissions de gaz à effet de serre attendu.

Les gaz à effet de serre considérés sont ceux énumérés par l'arrêté du 24 août 2011 relatif aux gaz à effet de serre couverts par les bilans d'émissions de gaz à effet de serre, à savoir :

- le dioxyde de carbone (CO₂),
- le méthane (CH₄),
- le protoxyde d'azote (N₂O),
- les hydrofluorocarbones (HFC),
- les hydrocarbures perfluorés (PFC),
- l'hexafluorure de soufre (SF₆),

- le trifluorure d'azote (NF₃)¹ (Arrêté du 25 janvier 2016, le trifluorure d'azote est à prendre en compte dans les bilans d'émission de gaz à effet de serre devant être rendus à partir du 1^{er} juillet 2016).

Bibliographie utilisée :

[1] Guide du Ministère - Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article L. 229-25 du code de l'environnement – V4 d'octobre 2016

¹ Le trifluorure d'azote (NF₃) est utilisé dans la fabrication des semi-conducteurs, des panneaux solaires de nouvelle génération, des téléviseurs à écran plat, d'écrans tactiles, de processeurs électroniques. Son pouvoir de réchauffement global (PRG) est de 17 200, c'est-à-dire 17 200 fois le PRG du CO₂ qui sert de référence (PRG CO₂ = 1). Source des données: CITEPA / Format SECTEN - avril 2016 - www.citepa.org

II. GLOSSAIRE

Nous reprenons ci-dessous les principales définitions utiles pour la compréhension de l'étude :

Gaz à effet de serre (GES) : constituant gazeux de l'atmosphère naturel ou anthropogène, qui absorbe et émet le rayonnement d'une longueur d'onde spécifique du spectre du rayonnement infrarouge émis par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages. Les gaz à effet de serre considérés sont ceux énumérés par l'arrêté du 24 août 2011.

Bilan d'émissions de Gaz à effet de serre (GES) : évaluation du volume total de GES émis dans l'atmosphère sur une année par les activités de la personne morale (PM) sur le territoire national, et exprimé en équivalent tonnes de dioxyde de carbone.

Catégorie d'émission : Ensemble de postes d'émissions de GES. Trois catégories d'émissions sont distinguées, les émissions directes de GES, les émissions de GES indirectes liées à l'énergie et les autres émissions indirectes de GES. Ces catégories sont dénommées « scope » dans d'autres référentiels.

Donnée vérifiable : Donnée qui peut être vérifiée, au sens de justifiée ou documentée (notamment dans le cadre de la transmission au préfet du bilan de la personne morale, article R 229-48).

Émission directe de GES : émission de GES de sources de gaz à effet de serre, fixes et mobiles, contrôlées par la personne morale.

Émission indirecte de GES associée à l'énergie : émission de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par la personne morale pour ses activités.

Autre émission indirecte de GES : émission de GES, autre que les émissions indirectes de GES associées à l'énergie, qui est une conséquence des activités d'une personne morale, mais qui provient de sources de gaz à effet de serre contrôlées par d'autres entités.

Facteur d'émission ou de suppression des gaz à effet de serre (FE) : facteur rapportant les données d'activité aux émissions ou suppressions de GES.

Postes d'émissions : émissions de GES provenant de sources ou de type de sources homogènes. Un poste d'émission peut être assimilé à une sous-catégorie.

Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) : facteur décrivant l'impact de forçage radiatif d'une unité massique d'un gaz à effet de serre donné par rapport à une unité équivalente de dioxyde de carbone pour une période donnée.

III. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET GÉNÉRAUX

III.1 L'identité du porteur de projet

Identité sociale	BASTIDE CONFORT MEDICAL
Forme juridique	Société anonyme à conseil d'administration
Adresses de l'établissement	<p style="text-align: center;">SIEGE 12 AV DE LA DAME - 30132 CAISSARGUES</p> <p style="text-align: center;">PLATE-FORME LOGISTIQUE AV DU CANAL PHILIPPE LAMOUR – 30660 GALLARGUES-LE-MONTUEUX PLATE-FORME LOGISTIQUE 24 RUE DE LA ROUELLE – 35120 DOL-DE-BRETAGNE</p> <p style="text-align: center;">+ 57 MAGASINS + 57 POLES D'ACVITES R répartis sur le territoire français</p>
Tél. du siège	04 66 38 68 08
Contact mail	guillaume.parmontier@bastide-medical.fr
SIREN	305 635 039
Code NAF	Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques (7729Z)
Mode de consolidation	Contrôle opérationnel
Effectif 2020	1 690
Site internet	www.bastideleconfortmedical.com

Le présent dossier a été monté avec la collaboration de :

DEKRA Industrial SAS	BASTIDE CONFORT MEDICAL
<p>Astrid JACQUELINET astrid.jacquelinet@dekra.com Chargée d'affaires HSE Tél : 04 72 78 13 65</p>	<p>Philippe LECHALIER Directeur Pôle Immobilier T : +33(0)6 88 47 89 66 M : philippe.lechalier@bastide-medical.fr</p>

III.2 Description de l'activité

Bastide Médical un Groupe national à dimension internationale, leader dans la prise en charge globale des soins à domicile.

Les Métiers de la société :

Les magasins et agences

Spécialisé dans la vente et location de dispositifs médicaux, ces magasins proposent une large gamme de produits permettant le maintien des personnes à domicile. Cette offre intègre l'ensemble des solutions techniques liées à l'aménagement du domicile, à l'incontinence et à la mobilité des patients.

Présent dans les grandes villes, le Groupe ambitionne d'accompagner des entrepreneurs franchisés pour une installation dans les villes de 50 000 à 100 000 habitants.

Les collectivités

Le service aux maisons de retraite, hôpitaux publics et cliniques du secteur privé lucratif et non-lucratif, représente une part importante de l'activité du groupe.

L'assistance respiratoire

Le Groupe équipe plus de 100 000 patients atteints de troubles respiratoires chroniques graves ou insuffisants respiratoires aigus.

L'oxygénothérapie, pour le traitement des patients en insuffisance respiratoire chronique / la pression positive continue (PPC) pour les patients atteints du syndrome d'apnée du sommeil/

et la ventilation non-invasive destinée à des patients sous respirateurs sont les trois grandes branches de prise en charge.

La nutrition et la perfusion

Des infirmiers spécialisés et des diététiciens BASTIDE MEDICAL sont, présents aux côtés des personnes atteintes de diabète ; des patients traités par chimiothérapies à domicile ; de ceux atteints de douleurs chroniques ; ou encore des personnes suivies en soins palliatifs.

La Stomathérapie

Bastide Médical forme les patients et infirmiers libéraux au change de ces poches, qu'il commercialise par ailleurs. Ainsi, le patient peut rapidement retrouver son autonomie et une vie sociale et professionnelle normale.

Chiffres clés

3000 Salariés

Dont 500 dans le bassin nîmois

150 Points de vente

Dont **87** Franchises

382 M€

de CA en 2020

70 Filiales

15 Filiales à l'international

11 Médecins Spécialistes

Membres du Comité Médical et Scientifique

Dates clés

Guy Bastide quitte son
officine pour créer **Bastide
Le Confort Médical**

1995

Introduction du
groupe à la **Bourse
de Paris**

2008

Le Groupe s'internationalise et
s'installe en **Belgique, en Suisse et en
Grande-Bretagne** au travers
d'acquisitions

2020

1977

Entrée de **Vincent Bastide** au sein de
la société en tant que responsable
de l'agence de Nîmes

1997

L'entreprise ouvre sa
première franchise à
Nevers

2013

L'entreprise s'affiche
pour la **1^{ère} fois** en
télévision

Les bâtiments exploités par BASTIDE CONFORT MEDICAL sont les suivants :

- 1 siège social - 3 bâtiments (env. 4500 m²)
- 2 Plateformes logistiques situées à Gallargues (16 000 m²) et Dol-de-Bretagne (5 000 m²)
- 57 magasins intégrés comprenant Showroom/ Stockage + quelques bureaux (taille approx moyenne 500 m²). Ces bâtiments sont généralement implantés en zone d'activité - retail park.
- 40 à 45 pôles d'activités comprenant du stockage, de la réparation, de la maintenance légère et des bureaux (de taille variable de 250 à 2000 m²)
- 1 centre de traitement (réparations « lourdes ») de 4 000 m²

L'entreprise dispose en outre d'une flotte de véhicules pour son personnel itinérant (intervenants et commerciaux).

BASTIDE CONFORT MEDICAL compte 1 690 collaborateurs en 2020 (133 pour BASTIDE GROUPE, hors du périmètre d'étude).

Le transport et le fret entre les plateformes et les pôles d'activités est sous-traités.

Egalement, BASTIDE CONFORT MEDICAL dispose d'un réseau de 84 magasins franchisés

IV. CHAMP D'INVESTIGATION POUR LA RÉALISATION DU BILAN

IV.1 Périmètre organisationnel

La norme ISO 14064-1 décrit deux modes de consolidation permettant de déterminer le périmètre organisationnel :

- L'approche « part du capital »: l'organisation consolide les émissions des biens et activités à hauteur de sa prise de participation dans ces derniers.
- L'approche « contrôle » :
 - o financier : l'organisation consolide 100 % des émissions des installations pour lesquelles elle exerce un contrôle financier,
 - o ou opérationnel : l'organisation consolide 100 % des émissions des installations pour lesquelles elle exerce un contrôle opérationnel (c'est à dire qu'elle exploite).

La méthodologie du ministère retient l'approche « contrôle », restreinte aux seuls établissements identifiés sous le numéro SIREN de la personne morale, devant réaliser son bilan d'émissions de GES. Ainsi le périmètre organisationnel de cette personne morale intègre, pour la totalité des établissements identifiés sous son numéro de SIREN, l'ensemble des biens et activités qu'elle contrôle, et les émissions associées devront ainsi être consolidées. Cette personne morale doit préciser si le mode de contrôle retenu est « financier » ou « opérationnel ».

→Pour **BASTIDE CONFORT MEDICAL**, le mode de consolidation par contrôle opérationnel a été retenu.

IV.2 Périmètre opérationnel

Il s'agit ici de définir les sources d'émissions qui vont être prises en compte dans le bilan.

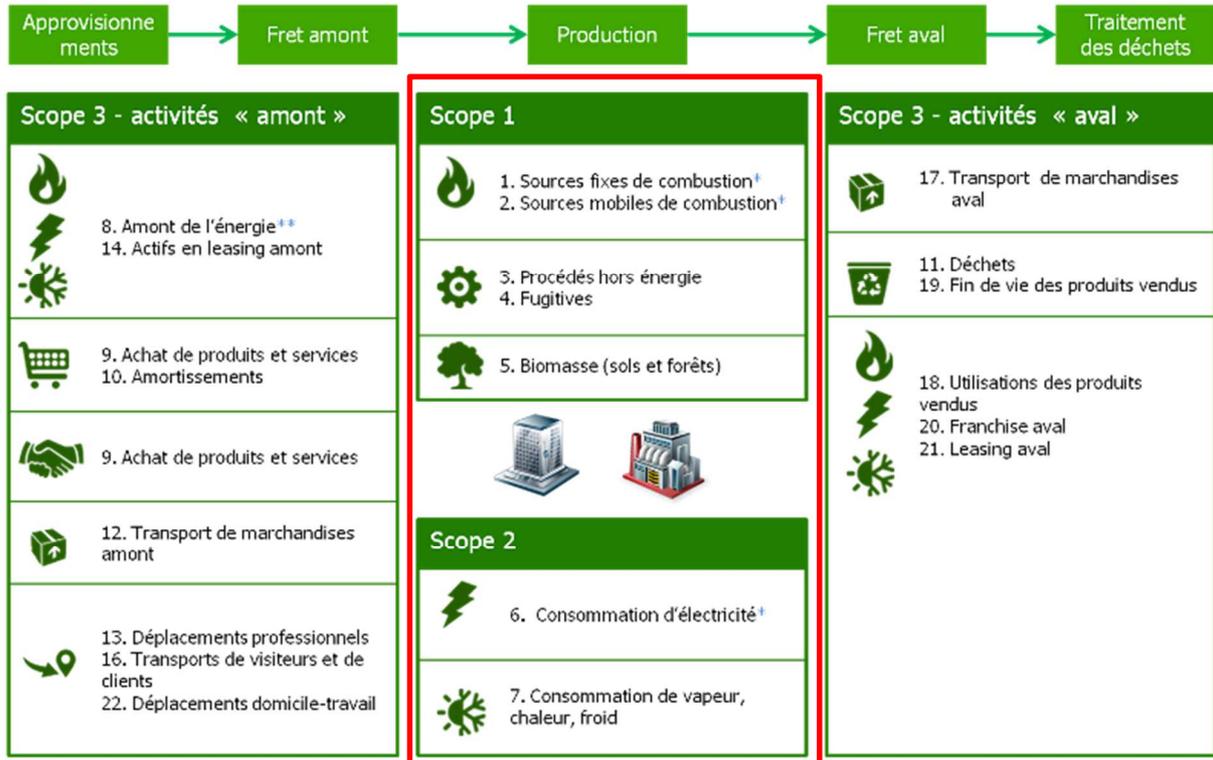
Le périmètre opérationnel correspond aux catégories et postes d'émissions liées aux activités du périmètre organisationnel. Les principales normes et méthodes internationales définissent 3 catégories d'émissions :

- **Émissions directes de GES (ou SCOPE 1)** : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme comme par exemple : combustion des sources fixes et mobiles, procédés industriels hors combustion, émissions des ruminants, biogaz des centres d'enfouissements techniques, fuites de fluides frigorigènes, fertilisation azotée, biomasses...
- **Émissions à énergie indirectes (ou SCOPE 2)** : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation.
- **Autres émissions indirectes (ou SCOPE 3)** : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

Le périmètre opérationnel retenu pour le bilan GES de BASTIDE CONFORT MEDICAL est celui de l'obligation réglementaire stricte (scope 1 et scope 2).

Les autres émissions indirectes (scope 3) produites par BASTIDE CONFORT MEDICAL, ne faisant pas partie de l'obligation réglementaire, elles n'ont pas été prises en compte.

A titre d'illustration, la figure ci-dessous représente les différents périmètres :



* Utiliser uniquement la part combustion des facteurs d'émissions

** Utiliser uniquement la part amont des facteurs d'émissions

 Périmètre retenu pour BASTIDE CONFORT MEDICAL

Ainsi les postes d'émissions qui seront pris en compte dans ce bilan sont les postes 1 à 7 de la nomenclature des catégories, postes et sources d'émissions présentées ci-après :

Catégorie d'émission	N°	Postes d'émissions	Exemple de sources d'émissions
SCOPE1 Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Combustion d'énergie de sources fixes
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Combustion de carburant des sources mobiles
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	Procédés industriels non liés à une combustion pouvant provenir de décarbonatation, de réactions chimiques, etc.
	4	Emissions directes fugitives	Fuites de fluides frigorigènes, bétail, fertilisation azotée, traitement de déchets organiques, etc.
	5	Emissions issues de la biomasse (sois et forêts)	Biomasse liée aux activités sur le sol, les zones humides ou l'exploitation des forêts.
SCOPE2 Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Production de l'électricité
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Production de vapeur, chaleur et froid
SCOPE3 Autres émissions indirectes de GES*	8	Emissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories « émissions directes de GES » et « émissions de GES à énergie indirectes »	- Extraction, production, et transport des combustibles consommés par la PM - Emissions associées au transport et à la distribution d'électricité, de vapeur, chaleur et froid consommé par la PM - Extraction, production, et transport des combustibles consommés lors de la production d'électricité, de vapeur, de chaleur et de froid consommée par la PM
	9	Achats de produits ou services	- Extraction et production des intrants matériels et immatériels de la PM qui ne sont pas inclus dans les autres postes. - Sous-traitance
	10	Immobilisations de biens	Extraction et production des biens corporels et incorporels immobilisés par la PM
	11	Déchets	Transport et traitement des déchets de la PM
	12	Transport de marchandise amont	Transport de marchandise dont le coût est supporté par la PM
	13	Déplacements professionnels	Transports des employés par des moyens n'appartenant pas à la PM
	14	Actifs en leasing amont	Actifs en leasing tel que les consommations d'énergie et la fabrication des équipements en tant que tel
	15	Investissements	Sources liées aux projets ou activités liées aux investissements financiers
	16	Transport des visiteurs et des clients	Consommation d'énergie liés au transport des visiteurs de la PM qu'ils soient clients, fournisseurs ou autre.
	17	Transport des marchandises aval	Transport et à la distribution dont le coût n'est pas supporté par la PM
	18	Utilisation des produits vendus	Consommation d'énergie
	19	Fin de vie des produits vendus	Traitement de la fin de vie des produits
	20	Franchise aval	Consommation d'énergie des franchisés
	21	Leasing aval	Consommation d'énergie des actifs en bail
	22	Déplacement domicile travail	Déplacement domicile-travail et télétravail
23	Autras émissions indirectes	Emissions indirectes non couvertes par les postes précédemment cités dans les catégories 7 à 23	

* Catégories d'émissions non concernés par l'obligation réglementaire

** Les émissions indirectes associées au transport et la distribution de l'électricité, de la vapeur, de la chaleur et du froid sont comptabilisées dans les référentiels internationaux dans la catégorie « Autres émissions indirectes de GES » (scope 3)

IV.3 Année de référence

Le Bilan GES de BASTIDE CONFORT MEDICAL a été réalisé pour l'année de reporting du 01/06/2019 au 31/05/2020.

Ce bilan étant le premier réalisé par la société, cette année constituera également à l'année de référence.

IV.4 Niveau d'activité

Données d'activité	2018	2019	2020
Employés	1 560	1 607	1 690
Chiffres d'affaires (M€)	289	336	382
Résultat net (en M€)	7,50	5,09	11,6

Source des données financières : www.zonebourse.com

IV.5 Outil Bilan carbone

Le bilan a été réalisé au moyen de l'outil Bilan Carbone® - version 8.5 (de septembre 2020) de l'Association Bilan Carbone (ABC) qui permet de répondre intégralement à l'obligation réglementaire.

V. CALCUL DES ÉMISSIONS DE GES

Ce paragraphe présente poste par poste, les différents éléments ayant permis de calculer les émissions de GES pour les deux catégories suivantes :

- les émissions directes, produites par les sources fixes et mobiles, nécessaires aux activités de l'entreprise,
- les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire aux activités de l'entreprise.

Une synthèse des émissions est ensuite présentée sous la forme d'un tableau récapitulatif.

V.1 Les émissions directes (Postes de 1 à 5) :

*Remarque : pour les postes 1 et 2, la part « combustion » liée aux émissions issues de la combustion simple des énergies utilisées, est distinguée de la part « amont » liée aux émissions « amont » nécessaires à l'extraction de l'énergie.
Cette part « amont » est additionnée à la ligne 8 du tableau de restitution (émissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7).*

V.1.1 Emissions directes des sources fixes de combustion (poste n°1) :

✓ Identification des principales sources

Les émissions directes des sources fixes de combustion proviennent uniquement de la combustion de combustibles de toute nature au sein de sources fixes appartenant à la personne morale réalisant son bilan, c'est-à-dire des brûleurs, fours, turbines, torchères, chaudières, groupes électrogènes ou autres moteurs fixes, etc.

Les combustibles concernés peuvent être d'origine fossile (produits pétroliers, houille, gaz, etc.) ou autre (biomasse, déchets organiques et non organiques, etc.).

✓ Sources présentes au sein de BASTIDE CONFORT MEDICAL

Aucune source fixe de combustion n'est présente sur les sites BASTIDE CONFORT MEDICAL.

✓ Consommations associées

Sans objet

✓ Calcul des émissions :

Sans objet

V.1.2 Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique (poste n°2) :

✓ Identification des principales sources

Les émissions directes des sources mobiles proviennent uniquement de la combustion de carburants au sein de sources de combustion en mouvement contrôlées par la personne morale réalisant son bilan c'est-à-dire véhicules terrestres, aériens, ferroviaires, marins ou fluviaux.

A ce jour, la majeure partie de l'énergie consommée par ces sources est constituée de carburants d'origine fossile, dont la combustion émet principalement, en termes de GES, du CO₂.

✓ Sources présentes au sein de BASTIDE CONFORT MEDICAL

BASTIDE CONFORT MEDICAL utilise une flotte de véhicules de type : diesel dans une grande majorité, essence / hybrides / électrique, dans une moindre mesure.

✓ Consommations associées

Les consommations associées à ces carburants sont les suivantes :

Conso de carburants (en litres)	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19
diesel B10 / gazole	225 941	249 172	203 992	232 540	263 999	234 908
SP95 / SP98	478	447	274	408	751	607
<i>total par période</i>	226 420	249 619	204 266	232 948	264 750	235 516

déc-19	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	Total annuel
237 265	247 060	208 131	117 559	80 343	88 343	2 389 256
771	965	1 264	488	295	389	7 138
238 036	248 024	209 395	118 047	80 639	88 733	2 396 393

✓ **Obtention des données**

Ces données correspondent aux achats de combustibles pour l'année comptable 2019-2020, synthétisés dans les tableaux de suivi communiqués par la Direction Immobilier du groupe BASTIDE CONFORT MEDICAL.

✓ **Calcul des émissions :**

Cf. tableau de synthèse

V.1.3 Emissions directes des procédés hors énergie (poste n°3)

✓ **Identification des principales sources**

Les émissions directes dites de « procédés » proviennent d'activités biologiques, mécaniques, chimiques, ou d'autres activités qui sont liées à un procédé industriel. Cette catégorie couvre donc un champ très large d'émissions tels que :

- Décarbonatation du calcaire pendant la phase de production de ciment générant du dioxyde de carbone,
- Émissions de SF₆ lors de la production d'aluminium,
- Etc.

✓ **Sources présentes au sein de BASTIDE CONFORT MEDICAL**

Sans objet

✓ **Consommations associées**

Sans objet

✓ **Calcul des émissions :**

Sans objet

V.1.4 Emissions directes fugitives (poste n°4)

✓ **Identification des principales sources**

Les émissions directes fugitives proviennent de rejets intentionnels ou non intentionnels de sources souvent difficilement contrôlables physiquement. Généralement ces émissions proviennent :

- de fuites lors d'opérations de remplissage, stockage, transport, ou utilisation de gaz à effet de serre par exemple dans le cas de transport de gaz naturel, d'utilisation de gaz frigorigène dans les systèmes de refroidissement, etc.,
- de réaction anaérobie, par exemple dans le cas de la décomposition de matière organique dans les centres d'enfouissement de déchets, dans les rizières, dans les eaux stagnantes de bassins de décantation, etc.,
- de certaines réactions de nitrification et dénitrification, par exemple lors d'épandage de fertilisants azotés dans les champs, lors d'opérations de traitement des eaux usées, etc.,
- d'émissions de méthane dans les mines de charbon ou depuis un tas de charbon, etc.

✓ **Sources présentes au sein de BASTIDE CONFORT MEDICAL**

Une grande partie des sites de l'entreprise possèdent des équipements utilisant des fluides frigorigènes, pour la climatisation des locaux (notamment les parties : magasins et bureaux).

✓ **Consommations associées**

Seule une recharge de fluide frigorigène (R404) de 12 kg n'a été réalisé sur l'année 01/06/2019 au 31/05/2020.

✓ **Obtention des données**

Ces données ont été communiqués par la Direction Immobilier du groupe BASTIDE CONFORT MEDICAL, après confirmation par mail auprès de l'entreprise prestataire en charge de la maintenance des installations de climatisation.

✓ **Calcul des émissions :**

Les émissions fugitives imputables au volume net de gaz frigorigène remplacé ou fuyard sont donc nulles.

V.1.5 Emissions issues de la biomasse (poste n°5)

✓ **Identification des principales sources**

Les émissions et suppressions de GES issues de la biomasse des sols et des forêts appartenant à la personne morale réalisant son bilan d'émissions de GES peuvent être dues :

- à l'absorption de CO₂ lors de la croissance de la biomasse et à la dégradation de la biomasse en CO₂, CH₄ ou N₂O.
- au changement directs d'usage des terres (par exemple : convertir une prairie en forêt ou convertir une prairie en culture agricole)
- au changement dans la teneur en carbone des sols résultant de :
 - variation du stock de carbone selon les différentes utilisations des terres ;
 - changement de pratiques agricoles (par exemple : combustion de la biomasse, chaulage, applications d'urée...).

✓ **Sources présentes au sein de BASTIDE CONFORT MEDICAL**

Sans objet

✓ **Consommations associées**

Sans objet

✓ **Calcul des émissions :**

Sans objet

V.1.6 SYNTHÈSE – Emissions directes

Le tableau ci-après présente les résultats des émissions directes de GES, pour les sites BASTIDE CONFORT MEDICAL :

Pour l'année 01/06/2019 au 31/05/2020 :

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES						
			CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	5 941	2	54	0	5 997	374	668
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	0	0	0	0	0	0	0
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	23	23	0	7
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	0	0	0	0	0	0	0
		Sous total	5 941	2	54	23	6 020	374	668

V.2 Les émissions indirectes associées à l'énergie (Postes de 6 à 7)

V.2.1 Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité (poste n°6)

✓ Identification des principales sources

Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité proviennent de différentes sources.

Le périmètre à prendre en compte couvre la phase de production de l'électricité.

L'évaluation de l'impact des consommations d'énergie dans le bilan peut être calculée soit sur la base des facteurs d'émissions des usages (chauffage, éclairage, usage en base, usage intermittent), soit sur la base du facteur moyen de production de l'électricité. Cette dernière approche est retenue dans le cadre de la présente étude.

✓ Sources présentes au sein de BASTIDE CONFORT MEDICAL

La consommation électrique concerne les besoins :

- pour les utilisations courantes (éclairage, chauffage, ventilation, etc...) pour l'ensemble des sites, en particulier les magasins et les bureaux ;
- pour la charge des batteries des engins de manutentions sur les plates-formes logistiques.

✓ Consommations associées

La consommation en électricité sur l'année 2019/2020 au global groupe et pour les principaux sites consommateurs sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

CONSOMMATION D'ELECTRICITE

SITES	CONSO ANNUELLE KWH	% de la conso totale	TOTAL HT ANNUEL €	% de la facture totale
BASTIDE CONFORT MEDICAL	3 460 000,00	100%	664 000	100%
Sites principaux consommateurs				
SIEGE BAT 1 + 2	281 658,00	8%	37 142,08	6%
SIEGE BAT 3	299 565,00	9%	35 962,07	5%
GALLARGUES	783 438,00	23%	89 339,27	13%
GARONS	155 996,00	5%	21 454,88	3%
DOL DE BRETAGNE	234 234,00	7%	33 653,97	5%
MITRY MORY	434 091,00	13%	66 054,33	10%
TOTAL pour les sites principaux consommateurs	2 188 982,00	63%	283 606,60	43%

✓ Obtention des données

Cette donnée correspond aux relevés de consommation d'électricité, communiqués par la Direction Immobilier de BASTIDE CONFORT MEDICAL.

✓ **Calcul des émissions :**

Cf. tableau de synthèse

V.2.2 Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid (poste n°7)

✓ **Identification des principales sources**

Les émissions liées aux réseaux restent dans une problématique similaire avec celle du poste 6 sur les émissions liées à la consommation d'électricité.

Les émissions indirectes issues de l'approvisionnement en chaleur ou en froid des personnes morales proviennent donc du processus de fabrication de cette chaleur ou de ce froid.

✓ **Sources présentes au sein de BASTIDE CONFORT MEDICAL**

Sans objet

✓ **Consommations associées**

Sans objet

✓ **Calcul des émissions :**

Sans objet

V.2.3 SYNTHÈSE – Emissions indirectes associées à l'énergie

Le tableau ci-après présente les résultats des émissions indirectes de GES associées à l'énergie, pour les sites BASTIDE CONFORT MEDICAL :

Pour l'année 01/06/2019 au 31/05/2020 :

N°	Postes d'émissions	Emissions de GES						Incertitude (t CO2e)
		CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	
6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	137	0	0	0	137	0	15
	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0
	Sous total	137	0	0	0	137	0	15

V.3 Autres émissions indirectes associées à l'énergie (pour information)

Les autres émissions indirectes produites par BASTIDE CONFORT MEDICAL, ne font pas partie de l'obligation réglementaire (SCOPES 1 et 2) : elles ne sont pas prises en compte dans le bilan.

V.4 Éléments d'appréciation sur les incertitudes

Le bilan de GES doit présenter des éléments d'appréciation de l'incertitude sur les principaux postes concernés.

Le tableau ci-après présente **les principales incertitudes** sur les données et sur les facteurs d'émissions utilisés pour le Bilan GES 2019/2020 de BASTIDE CONFORT MEDICAL :

BASTIDE GROUPE – Année 01/06/2019 au 31/05/2020						
Catégories d'émissions	Postes d'émissions		Activités concernées	Facteur d'émission utilisé	Incertitudes sur le facteur d'émission*	Incertitudes sur la donnée d'activité
Emissions directes	1	Emissions directes des sources fixes de combustion				
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Gazole routier, France continentale, Base Carbone	Amont : 0,658 kg eq CO ₂ / L Combustion : 2,500 kg eq CO ₂ / L Total : 3,158 kg eq CO₂ / L	5%	Faible 5% (suivi consommations par véhicule)
			Essence (Supercarburant sans plomb (95, 95-E10, 98)), France continentale, Base Carbone	Amont : 0,528 kg eq CO ₂ / L Combustion : 2,280 kg eq CO ₂ / L Total : 2,808 kg eq CO₂ / L	5%	Faible 5% (suivi consommations par véhicule)
	3	Emissions directes des procédés hors énergie				
	4	Emissions directes fugitives	R410a, Base Carbone	1 920 kg eq CO ₂ / kg	30%	Faible 5% (suivi des recharges par le prestataire)
	5	Emissions issues de la biomasse				
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Electricité 2018 - mix moyen, France continentale, Base Carbone	combustibles 0,013 kg eq CO ₂ / kWh PCI combustion à la centrale 0,040 kg eq CO ₂ / kWh PCI pertes 0,005kg eq CO ₂ / kWh PCI Total 0,057 kg eq CO₂ / kWh PCI	9%	5% (suivi par factures)
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid		-	-	-

*donnée dans l'outil Bilan Carbone®

VI. BILAN GLOBAL DES ÉMISSIONS

Les tableaux ci-après présentent les émissions GES de BASTIDE CONFORT MEDICAL, année 2019/2020 – Scopes 1 & 2, calculées avec l’outil Bilan Carbone® v8.5 :

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Emissions de GES							Emissions évitées de GES	
			CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)	Incertitude (t CO2e)	Total (t CO2e)	
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	5 941	2	54	0	5 997	374	668	0	
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	0	0	0	0	0	0	0	0	
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	23	23	0	7	0	
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)									
		Sous total	5 941	2	54	23	6 020	374	668	0	
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	137	0	0	0	137	0	15	0	
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur	0	0	0	0	0	0	0	0	
		Sous total	137	0	0	0	137	0	15	0	
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7	1 452	101	83	0	1 636	-374	176	0	
	9	Achats de produits ou services	0	0	0	0	0	0	0	0	
	10	Immobilisations de biens	0	0	0	0	0	0	0	0	
	11	Déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	
	12	Transport de marchandise amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	13	Déplacements professionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	
	14	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0	
	15	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0	
	16	Transport des visiteurs et des clients	0	0	0	0	0	0	0	0	
	17	Transport de marchandise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	18	Utilisation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	19	Fin de vie des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	
	20	Franchise aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	21	Leasing aval	0	0	0	0	0	0	0	0	
	22	Déplacements domicile travail	0	0	0	0	0	0	0	0	
23	Autres émissions indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0		
		Sous total	1 452	101	83	0	1 636	-374	176	0	

Pour information

1 tonne équivalent CO₂ c'est :

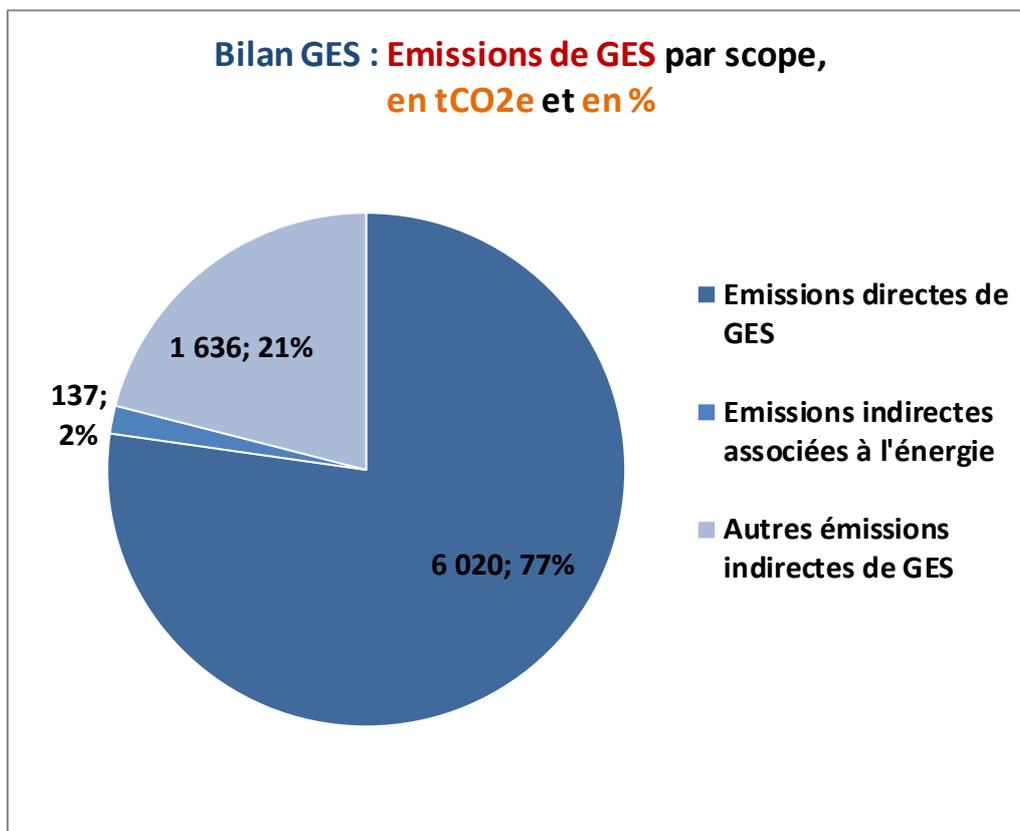
- 160 aller – retour Paris – Londres en train
- 7 aller – retour Paris – Londres en avion
- 800 kg de papier
- 5 000 km en Twingo en ville
- 3 500 km en 4*4 en ville

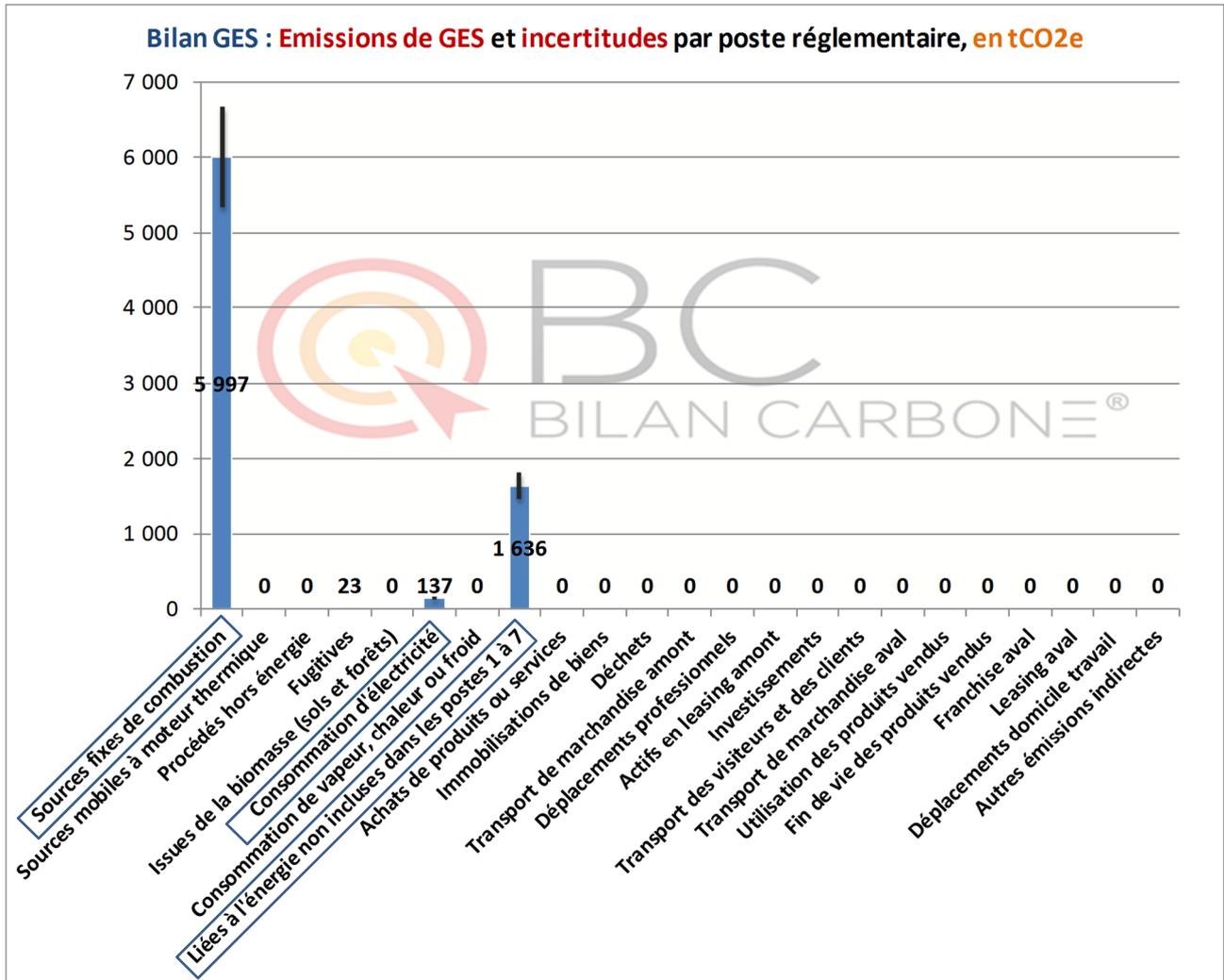
Bilan global du 01/06/2019 au 31/05/2020
– périmètre réglementaire (postes 1 à 7)

Emissions totales du bilan : 6 157 teqCO₂

dont 6 020 teqCO₂ pour les émissions directes de GES (soit 77%)
et 137 teqCO₂ pour les émissions indirectes de GES associées à l'énergie (soit 2%)

Extractions graphiques pour le Bilan 2019/2020 :





VII.PISTES DE RÉDUCTIONS

Le principal objectif du Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) est d'initier une démarche de réduction de l'impact des entreprises sur le changement climatique et la raréfaction des énergies fossiles. En effet, le résultat du BEGES permet de définir des actions prioritaires à mettre en place sur les sites.

Le bilan BEGES BASTIDE CONFORT MEDICAL du 01/06/2019 au 31/05/2020 constitue le bilan initial de référence.

Les pistes de réduction proposées pour la réduction de consommation d'énergie dans les bureaux / dans les centrales logistiques (dans le cadre de l'audit énergétique) et celles proposées pour la réduction de la consommation de carburants (dans le cadre de l'audit transport) sont détaillées ci-dessous :

Remarque : Pour les magasins (moins contributeurs aux émissions GES), il n'y a pas de piste de réduction identifiée.

Postes d'émissions concernés	Proposition de pistes de réduction
Energie	Poursuite passage à l'éclairage LED
Energie	Gestion de l'éclairage en fonction de la luminosité intérieure (pour les locaux bénéficiant d'éclairage naturel)
Energie	Programmation horaire sur les installations de ventilation
Energie	Programmation horaire (été, hiver) ou réduit (hiver) des pompes à chaleur
Energie	Sensibilisation des usagers aux bonnes pratiques (éclairage, t° de chauffage / climatisation)
Energie	Remplacement du chauffage via radiateur par pompe à chaleur (zone étage centrale logistique Gallargues)
Déplacement en voiture	Bridage des véhicules
Déplacement en voiture	Lubrifiants à économies d'énergie
Déplacement en voiture	Gestion du parc de pneumatiques : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Prévoir des pneus avec étiquette énergétique A ✓ Mise en place de station de gonflage sur les principaux sites
Déplacement en voiture	Choix du mode de propulsion des véhicules
Déplacement en voiture	S'orienter vers du carburant alternatif type E85 (compatible sur les véhicules hybrides)

Postes d'émissions concernés	Proposition de pistes de réduction
Déplacement en voiture	Programme d'éco conduite par un organisme extérieur
Fluides frigorigènes (émissions fugitives)	Maintenance et entretien des installations de climatisation (bureaux)

L'objectif global fixé par la société est une réduction des émissions de 4 % au cours des 4 prochaines années (2021 à 2024), ce qui représenterait une réduction comprise entre : 246 tonnes équivalent CO₂. Cet objectif est en cohérence avec l'objectif global fixé de -40% d'ici 2030 (par rapport au niveau de 1990), soit une réduction de -1% par an.

Le prochain bilan BEGES devra s'assurer que la démarche est en place et que l'objectif de réduction a été atteint.

VIII. CONCLUSION :

Le bilan d'émissions doit être mis à jour **tous les 4 ans pour les personnes morales de droit privé**, et tous les 3 ans pour l'État, les collectivités territoriales et les autres personnes morales de droit public.

BASTIDE CONFORT MEDICAL devra mettre à jour son bilan pour l'année de reporting 2023/2024 au plus tard pour le 31/12/2024 ; l'année de référence du bilan sera 2019/2020.

A l'occasion de l'établissement de bilans GES ultérieurs, le bilan d'émission de GES sur cette année de référence doit être recalculé en cas de changement de périmètre organisationnel de la personne morale (exemple : extension du site) ou de changement de méthode d'évaluation des émissions de GES (exemple : évolution des Pouvoirs de Réchauffement Global [PRG]).

La mise à jour du bilan permet à la personne morale de **suivre ses émissions de GES dans le temps** et de **mesurer l'efficacité des actions mises en oeuvre**.

Les pistes de réduction proposées dans ce rapport seront étudiées et mises en œuvre autant que faire se peut. Leur incidence sur les émissions de GES pourra être ainsi analysée lors de la prochaine mise à jour du Bilan Carbone.